



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 18-2008

L'an deux mille huit, le vingt cinq juin à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt trois mai deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
 Membres titulaires présents ou représentés: 29
 Pouvoirs : 13
 Quorum atteint
 Nombre de suffrages exprimés : 29

Présents(es)

Paul ARNOUX,
 André AUBERIC,
 Gérard AZIBI,
 Marcel BAGARD,
 Sébastien BERNARD
 suppléant,
 Jean-Marie BERTRAND,
 Marc BONNARD,
 Jean-Pierre BUIX,

Claire CHASTAN,
 Sylvain CHASTAN suppléant,
 Pierre DALSTEIN suppléant,
 Michèle EYBALIN,
 André FELIX suppléant,
 Laurent HARO suppléant,
 Valéry LIOTAUD,
 Nadia MACIPE suppléante,
 Jean-Jacques MONPEYSSEN,

Patricia MORHET-RICHAUD,
 Christine NIVOU,
 Jean-Louis PELLOUX
 suppléant,
 Hervé RASCLARD,
 Michel TACHE,
 Eliane TERRAS suppléante,
 Catherine VESPIER

Pouvoirs :

Bruno LAGIER à Jean-Pierre BUIX, Christian BARTHEYE à Jean-Marie BERTRAND, Claude REYNARD à Catherine VESPIER, Anne-Marie GROS à Christine NIVOU, Marianne ORY à Michèle EYBALIN, Pierre COMBES à Paul ARNOUX, Pierre ETIENNE à Sébastien BERNARD suppléant, Dominique GUEYTTE à Nadia MACIPE suppléante, Marie BOUCHEZ à Gérard AZIBI, Jean BESSON à Marc BONNARD, Olivier CADIER à Claire CHASTAN, Nicolas ROSIN à André FELIX suppléant, Albert ROSSET à Hervé RASCLARD

Excusés(es)

Eric ARNOU, Patricia BRUNEL-MAILLET, Thierry CORNILLET, Michel GREGOIRE, Jean-Louis REY

Objet : Vote du compte administratif 2007 :

Hervé RASCLARD, Président, présente le compte administratif 2007 du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales puis sort de la salle.

Christine NIVOU, 1^{ère} Vice-présidente, prend la parole et procède au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical adopte le compte administratif 2007 du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

Pour extrait certifié conforme
 Aux jours et an susdits

Le Président
 Hervé RASCLARD